

DES DÉCISIONS IMPORTANTES ET UN NOUVEAU CONTEXTE

Le conseil général (CG) tenu à Lévis du 13 au 15 novembre revêtait une importance particulière en raison des sujets traités et des décisions à prendre.

Nous avons en effet lancé nos discussions sur la négociation nationale, LA grande raison d'être de notre activité syndicale. Même si notre convention collective ne vient à échéance qu'en mars 2020, on sait que chaque ronde de négociation doit se préparer bien à l'avance car elle implique tout un processus de consultation et de mobilisation. Durant ce CG, nous devons nous entendre sur une structure décisionnelle et sur les alliances à établir avec d'autres organisations syndicales pour cette ronde à venir.

L'APTS a franchi toute une étape en proposant, après de multiples consultations, un guide de pratique sur l'exercice des rôles et responsabilités au niveau local. C'est l'aboutissement d'une longue recherche de consensus pour baliser notre vie syndicale.

Compte tenu de la sous-représentation des femmes dans les instances syndicales de l'APTS, un plan d'action a été proposé pour favoriser leur engagement. Il a donné lieu à d'intenses discussions et à de non moins intéressantes décisions.

Vous aurez un aperçu des autres points à l'ordre du jour dans les textes qui suivent.

Présentement, dans la plupart des établissements, les négociations locales se poursuivent en présence d'une personne médiatrice. À ce jour, seules trois équipes ont convenu d'une entente avec leur

employeur, celles de l'Abitibi-Témiscamingue, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Compte tenu de la diversité des titres d'emploi regroupés dans la catégorie 4 et des réalités de travail, ces négociations sont complexes. Il faut souligner la mobilisation des membres au niveau local au cours de l'automne. Elle contribue à faire comprendre aux employeurs que c'est en convenant de bonnes conditions de travail qu'ils pourront garantir l'accessibilité et la qualité des services à la population.

C'est le message que l'APTS transmet au nouveau gouvernement. Dès l'arrivée au pouvoir de l'équipe de la Coalition Avenir Québec, nous avons fait des représentations pour faire valoir l'importance de régler les négociations locales dans l'intérêt de toutes les parties, en soulignant que les professionnel-le-s et les technicien-ne-s sont INDISPENSABLES à la bonne marche du réseau. L'APTS est prête à effacer l'ardoise du précédent régime mais s'attend en retour à ce que ses revendications de réinvestissement, de respect de l'autonomie professionnelle et de valorisation de l'interdisciplinarité soient prises au sérieux.

Carolle Dubé, présidente



ALLIANCE APTS-FIQ

Pour la prochaine négociation nationale, la délégation a adhéré à la proposition d'unir les forces de l'APTS à celles de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec—FIQ pour parler ainsi au nom de 130 000 membres, dont 85 % de sexe féminin, qui offrent des services directs appréciés et bénéficient de la sympathie du public. Les deux organisations partagent en outre des préoccupations relatives à la surcharge et au respect de l'autonomie professionnelle.

Cette alliance n'exclut pas une éventuelle ouverture à une coalition avec d'autres organisations syndicales.



ANALYSE DE LA CONJONCTURE

Respectivement responsable politique et coordonnatrice de l'action sociopolitique, Marie-Claude Raynault et Noéline Allard ont partagé leur réflexion sur le nouveau contexte politique dans lequel l'APTS devra évoluer au cours des quatre prochaines années. Plusieurs questions sont préoccupantes : le gouvernement caquiste utilisera-t-il sa marge financière pour réinvestir dans le réseau ou uniquement pour réduire les impôts ? Ses mesures pour favoriser la multidisciplinarité en santé et services sociaux viseront-elles aussi les membres de l'APTS ou seront-elles limitées aux infirmières ? La nouvelle ministre, qui s'est démarquée dans le passé par son intérêt pour l'amélioration de la performance et son appui aux projets Lean, sera-t-elle sensible à nos revendications relatives à l'autonomie professionnelle ?

La délégation est invitée à soutenir les actions sociopolitiques de l'APTS à court terme : la poursuite de la sensibilisation à la pauvreté avec la campagne de cartes de Noël du Collectif pour un Québec sans pauvreté, la promotion d'un régime d'assurance médicaments public et universel et la signature du pacte sur l'urgence climatique.



À plus long terme, on se prépare à des discussions sur les priorités sociopolitiques de l'APTS, qui auront lieu au congrès de l'automne 2019 en vue de l'élaboration d'une plate-forme politique.



NÉGOCIATION NATIONALE 2020

Présentée par Guillaume Desrochers, coordonnateur, et Robert Comeau, deuxième vice-président et responsable politique de la négociation, la structure décisionnelle de la prochaine ronde de négociation nationale a été adoptée à l'unanimité. Le rôle des personnes libérées de leur travail pour accompagner l'équipe nationale de négociation a été revu. Elles seront appelées à contribuer à l'argumentaire, à soutenir et mobiliser les équipes sur le terrain et à participer à des rencontres avec la partie patronale. Ces personnes devront provenir de professions, de régions et de missions variées. Un comité permanent de mobilisation sera également mis en place.

« C'est notre tour », c'est l'idée qui porte l'APTS à l'aube de cette prochaine ronde de négociation nationale, qui sera la quatrième pour l'APTS. La présidente, Carolle Dubé, a résumé le déroulement et l'issue des trois précédentes rondes.

L'assemblée a résolu de consulter les membres des exécutifs locaux à l'étape de pré-consultation. Le cahier de consultation sera présenté au CG de mars 2019. Son adoption sera suivie d'une tournée de consultation auprès de l'ensemble des membres, en vue de l'adoption d'un cahier de demandes syndicales en octobre 2019.

NOUVELLE TARIFICATION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

La nouvelle tarification pour les régimes d'assurance maladie, soins dentaires, vie et salaire a été adoptée. Membres du Comité national de sécurité sociale, Sylvain Sirois, Jennifer Lavoie, Marc-Olivier Pagé et Éric Rousseau ont présenté le résultat des négociations avec l'assureur SSQ. En tenant compte du congé de primes rendu possible par la contribution gouvernementale, les adhérent-e-s bénéficieront d'une réduction des primes de l'assurance maladie de l'ordre de 5 %, des soins dentaires de 2,2 % et d'un maintien des tarifs actuels en assurance-vie et salaire. Pour plus de détails, surveillez la diffusion prochaine d'un article dans le magazine électronique *BleuAPTS*.



APPEL D'OFFRES POUR JANVIER 2020

En vue d'un appel d'offres prévu pour renouveler le régime d'assurance collective des membres de l'APTS en janvier 2020, un questionnaire a été envoyé l'hiver dernier à l'ensemble des membres disposant d'une adresse électronique. Quelque 8 040 personnes y ont répondu. Dans l'ensemble, elles ont manifesté le souhait de maintenir les couvertures actuellement disponibles.

Dans les prochains mois, un cahier des charges sera transmis aux quatre compagnies d'assurance qui se sont qualifiées, soit SSQ Assurance, Desjardins, La Capitale et Industrielle Alliance. Les résultats pourront être analysés au printemps 2019, de sorte qu'une recommandation sera soumise au vote en conseil général en juin 2019.

La coordonnatrice Jennifer Lavoie a présenté les éléments qui seront inclus dans le cahier des charges.



MESSAGE ADRESSÉ AU NOUVEAU GOUVERNEMENT

En prévision d'une rencontre de la présidente Carolle Dubé avec la ministre Danielle McCann, les délégué-e-s ont signé des cartes postales qui lui sont adressées, qu'ils et elles ont ensuite déposé dans une boîte à l'effigie de la campagne «Allô, y'a quelqu'un ? ». Une [vidéo](#) en témoigne.

RÉVISION DU BUDGET LOCAL ET DE LA PÉRÉQUATION

Sylvain Sirois, Chantal Daoust, Isabelle Thibeault et Marc-Olivier Pagé ont présenté le deuxième rapport d'étape du comité chargé de la révision du budget local et de la péréquation. Un nouveau règlement sur le budget local a par la suite été adopté.

Plusieurs consensus ont été établis sur les mesures prévues pour le budget local. Ainsi, le 0,12 % du salaire cotisé par les membres de l'unité octroyé pour la vie syndicale locale a été jugé suffisant. Quant à la péréquation, elle fera l'objet d'un nouveau règlement qui sera adopté en CG au printemps prochain.



GUIDE DE PRATIQUE DES ÉQUIPES LOCALES

Après des mois de consultations et d'écriture, le Guide de pratique des équipes locales a été présenté à l'assemblée par une partie du comité chargé de sa conception (France Lizotte, Andrée Poirier, Pascale Leclair-Gingras, Anick Gilbert et Nicole Déry). Un souci d'allier rigueur, pédagogie et souplesse ainsi que de respecter la composition à géométrie variable de l'APTS a inspiré l'ensemble de la démarche. Une proposition invitant les équipes locales à s'appropriier le Guide et à l'appliquer a été adoptée à l'unanimité.



ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

Représentante nationale en Outaouais, Andrée Poirier a été élue à titre de secrétaire du comité exécutif national de l'APTS. Mentionnons également l'arrivée récente de Nancy Poulin au conseil national, à la suite de son élection comme représentante nationale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.



MASSE

De travailleuses à chômeuses, même injustice, même combat ! Tel est le slogan de la campagne en cours contre la discrimination subie par les femmes face à l'assurance-emploi. Des représentantes du Mouvement autonome et solidaire des

sans-emploi (MASSE) tenaient un kiosque au conseil général afin d'informer la délégation et de l'inviter à signer la pétition actuellement en circulation.



PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ REPRÉSENTATIVE

Philippe Hurteau, Chantal Pelletier, Danielle Duguay, Éline Giroux et Marie-Claude Raynault ont présenté le plan d'action élaboré pour donner suite à des mandats confiés au Comité d'action féministe afin de favoriser la participation des femmes dans les postes de représentation et de décision au sein de l'APTS.

Ce plan d'action comporte quatre volets : 1. Promouvoir la participation des femmes – dans toute leur diversité – auprès des membres et des exécutifs locaux; 2. Susciter et soutenir l'intérêt de

candidatures féminines; 3. Améliorer les conditions d'exercice de l'engagement syndical et 4. Développer des moyens structurels pour atteindre l'équité représentative.

L'assemblée a adopté des propositions visant à renforcer ce plan d'action : l'une visant à instaurer un mécanisme d'élection visant à s'assurer d'un minimum de 50 % de femmes élues au sein des comités, tant au palier national que local, et l'autre réclamant une politique en vue de limiter l'empiètement du travail syndical sur le temps personnel des élu-e-s

UN OUTIL D'ÉVALUATION QUI NE FAIT PAS L'UNANIMITÉ

L'outil de cheminement clinique informatisé (OCCI) est actuellement déployé dans les CISSS et les CIUSSS, les programmes de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA), les hôpitaux et les CHSLD. Les professionnel-le-s et technicien-ne-s en travail social, ergothérapie, éducation spécialisée, physiothérapie et nutrition peuvent s'attendre à se voir imposer son utilisation.

Le dossier, à l'étude à l'APTS depuis mai 2018, a donné lieu à un sondage. Quelque 81 % des 997 répondant-e-s éprouvent des difficultés dans l'utilisation de l'outil et l'associent à des problèmes relatifs à la charge du travail, à l'autonomie professionnelle et au caractère non adapté de l'outil.

À l'occasion d'une rencontre avec le Comité patronal de négoc-



ciation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) le 17 octobre, l'APTS a sensibilisé ses porte-paroles aux difficultés vécues sur le terrain et a dénoncé les aberrations découlant de l'imposition de l'OCCI. La partie patronale y voit, de son côté, de la résistance au changement.

En attendant les résultats du deuxième sondage en cours, l'APTS invite ses membres à se procurer l'affichette « Je suis débordé·e, l'OCCI vient en rajouter! » auprès de son exécutif APTS local.

Un reportage d'Alexandre Touchette a mis en évidence les pièges d'un outil d'aide à la décision qui se substitue au jugement clinique.

La délégation a voté en faveur d'une démarche pour s'assurer de défendre les conditions de pratique, les conditions de travail et les autres enjeux professionnels liés à l'implantation de l'OCCI, de manière à préserver l'accessibilité et la qualité des services.